



MIALLET



2016



Le mot du Maire

En ce début d'année 2017 je forme des vœux pour tous les habitants de Miallet des vœux de solidarité, de santé, de travail et de petits bonheurs dans un monde tourmenté mais qui garde l'espérance. Aux artisans, aux commerçants, aux agriculteurs, aux chefs d'entreprises je souhaite la réussite dans vos projets en abordant cette nouvelle année. On dit que la moyenne d'âge est relativement élevée sur notre territoire... A Miallet, des jeunes, la trentaine, ont choisi d'investir sur notre territoire ou dans notre bourg, d'avoir créé leur entreprise, créé de l'emploi, et donc de la vitalité pour notre commune. Miallet a besoin d'eux, de leur activité, de leur savoir-faire, de leur accueil pour exister et pour le bien-être de ses habitants.

Je veux avec mes collègues du Conseil municipal saluer les associations ainsi que leurs bénévoles qui animent la vie locale, festive, culturelle ou sportive par leur investissement personnel au service des mialletais. Je ne citerai que quelques événements qui ont eu lieu : repas de la Chasse, Brocante et Foire aux vins, Fête des Moissons et du Cheval, Marchés Fermiers, représentation théâtrale, course pédestre... la Mialletaise qui pour sa deuxième édition a connu un énorme succès, ou encore la soirée Beaujolais, les différents concours de belote ou les lotos. Je n'oublierai pas le Téléthon et le Marché de Noël. Je veux également souhaiter la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui ont rejoint notre village, en venant s'y installer cette année. A tous, profitez de votre village et n'hésitez pas à venir prêter main forte à toutes nos associations qui l'animent et le font vivre.

Bilan de l'année 2016 : Nous avons mené des travaux sur la voirie : la route des Parcs, la partie du chemin de Picard qui mène à la station, la route des Rivaux, celle de La Valette ont été faits. Des travaux de point à temps ont été réalisés au nord de la commune, vers la Couchie, les Trois petits Cerisiers et encore à Magoubert. Nous continuerons cet entretien nécessaire. Des travaux d'élagage, de point à temps, de curage de fossés ont été réalisés dans le cadre de la mutualisation avec les communes proches. La route de Feyte a enfin été réhabilitée au grand soulagement de tous. Deux logements communaux ont été rénovés. Les WC publics derrière la mairie sont en cours d'achèvement.

Enfin, et cela n'est pas passé inaperçu nous avons pris le problème de l'eau à bras le corps. Evidemment cela a entraîné une certaine gêne dans le bourg : circulation, bruit, poussière... La sectorisation a été d'abord mise en place. Il s'agit pour nous d'un outil qui permet de mesurer les volumes d'eau qui transitent dans le réseau. Cela permet de récupérer ces données, de les enregistrer. Entre autres, cela permet d'identifier les fuites et ainsi de les limiter en intervenant au plus vite. Les canalisations d'eau de l'avenue de Limoges et celles de la rue des Platanes ont été entièrement refaites. Celles de l'assainissement de la rue des Platanes également. Je tiens à remercier tous ceux, adjoint, employés communaux, entreprise, qui ont contribué à la réussite de cette opération. L'année 2016 fait partie de celles où nous avons donc œuvré pour le long terme. Cette réalisation a eu son importance sur le budget. Près de 300 000 euros. Je remercie l'Agence de l'eau pour son aide financière au niveau de la sectorisation. La LOI NOTRE, obligera les communes à transférer la compétence de l'eau. Des syndicats devront disparaître ou se regrouper, de même pour les régies communales. C'est pour cela que, avec quelques communes, Firbeix, St Priest les Fougères, Chalais, nous avons souhaité rejoindre la Régie départementale de l'eau. Notre objectif étant bien sûr de pouvoir fournir de l'eau de meilleure qualité au prix le meilleur. En concertation avec les communes adhérentes, nous garderons ainsi la maîtrise du prix de l'eau. Nous continuerons de connaître les recettes de notre commune et celles des autres. Cela afin de décider des travaux. Ce transfert s'est fait au 1^{er} janvier 2017. Des priorités de travaux ont été décidées, budgétisées à la Régie, notamment à Miallet pour 2017 et cela pour un montant de 150 000 euros. Des services sont proposés aux abonnés, notamment la mensualisation des paiements. Nous nous tenons à votre disposition pour plus de renseignements.

Les projets de l'année qui commence : L'achat des bâtiments de l'ancienne coopérative va se finaliser. Cela permettra l'aménagement de l'atelier municipal. Une partie du bâtiment a été proposée à l'association des Chasseurs qui se chargera de son aménagement. En 2017, et afin d'être en conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité des installations ouvertes au public, et éviter ainsi de lourdes amendes, nous avons programmé la mise en accessibilité des bâtiments mairie et école. Nous solliciterons à ce titre des aides de l'Etat. Nous avons demandé une étude à un architecte concernant le dernier étage du

de l'Etat. Nous avons demandé une étude à un architecte concernant le dernier étage du bâtiment au-dessus de la boucherie pour y aménager un logement assez vaste. Nous allons lancer le projet de rénovation de la salle des Fêtes : rénovation thermique, réhabilitation.

La révision du schéma départemental de coopération intercommunale prévue par la loi NOTRE a entraîné le regroupement de la Communauté de communes du Pays de Jumilhac et celle du Pays Thibérien. C'est une réalité depuis le 1^{er} janvier de cette année. Cela représente, un peu moins de 15000 habitants représentés par 38 délégués des 22 communes ...le nombre de délégués correspondant au nombre d'habitants sans que cela soit proportionnel. Pour Thiviers par exemple, 9. Pour Negrondes, Jumilhac ou La Coquille. Miallet, 1 malgré nos presque 700 habitants. Merci à ce décret ! Je ne peux néanmoins que souhaiter la réussite de cette nouvelle communauté. Pour cela, il faudra que chacune des 22 communes soit pleinement associée, prise en compte. Quelle que soit sa taille. C'est simplement respecter la légitimité démocratique des communes. C'est le sens de l'intercommunalité : s'appuyer sur le partage de la gouvernance, partager des projets, mutualiser des moyens.

2017 sera également, et ça n'a échappé à personne, une année électorale. D'abord les élections présidentielles, puis les législatives en juin. Je ne peux que vous inviter à participer à ces scrutins, à prendre toute disposition en cas d'absence, à ne pas laisser d'autres choisir à votre place.

J'en terminerai avec ces quelques vœux. Pour cette année, je vous souhaite des petits bonheurs, des fleurs, des insectes, de la pluie, du soleil, des rires, des bons livres, des couleurs, des bisous, de la curiosité, mais je vous souhaite aussi une année avec très peu de vent bref une année simple, toute simple comme la vie sans la compliquer. I wish a very happy new year !

Good Health and success to all your projects... with us.

Portatz vos tots fiers,

Bonne lecture !

Dominique MARCETEAU





ETAT CIVIL

Ils ont pointé le bout du nez

Le 17 avril 2016, Juliette LEMESLE

Le 18 avril 2016, Kenzo BONNET POSENATO

Bienvenue à eux et félicitations aux parents !



Tous nos vœux de bonheur !

LE 7 mai Henri Gerben NAGELHOUT et Sophia VAN WEES

Le 28 mai Bernard COUDERT et Aurélie CHARBONNIER

Le 8 juillet Nicolas Savin Marie de CARPENTIER et Brune Marie Anne Juliette de

RIVASSON

**Ils nous ont quittés... Nos
pensées vont vers eux et
leurs proches**

Le 28 janvier Adrien GAUDOU

LE 22 mars Bernard Jean Pierre MERLET

Le 16 mars Georges REINHARD

Le 3 avril Philimie PASSERIEUX

Le 9 juin Paulus Petrus Christophorus Stephanus VAN KOLCK

Le 23 juin Jeanne Marie ROBERT

LE 24 juin Marcelle LAMANDE

Le 10 AOÛT Oyce Edith Campbell

Le 5 août Bernard DESPORT

Le 19 août René HUGUET

Le 4 octobre Jean BORIE

Le 7 décembre Marguerite CLANCHIER



A SAVOIR

REGLEMENTATION POUR L'EMPLOI DU FEU



du 15 février au 15 mai
du 15 juin au 15 octobre



du 16 mai au 14 juin
du 16 octobre au 14 février

ELAGAGE

L'ombre sur la chaussée due aux arbres entraîne une dégradation rapide du revêtement.

Lors de coups de vent, les lignes téléphoniques sont coupées, d'où des perturbations, voire des coupures d'accès internet.

La commune procède à de l'élagage mais chaque propriétaire doit savoir que :

- ENEDIS prend en charge abattage et élagage d'arbres quand ils ne sont pas situés à une distance réglementaire
- Orange rappelle que depuis la loi du 26 juillet 1996, le travail d'élagage est du ressort des propriétaires.

C'est donc dans l'intérêt de tous d'assurer la sécurité des lignes, en élaguant les végétaux menaçants.

Le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau public est puni d'une amende de 500€ par câble endommagé (art. L.65 du code des postes et télécommunications électroniques)

De plus, est également puni le fait de laisser pousser des arbres, des haies à moins de 2 m des routes (R. 116-2 du code de la voirie routière).



EAU

TOUTE FUITE APRES COMPTEUR EST A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE...
Soyez donc vigilants.

STATIONNEMENT

Le stationnement est interdit des deux côtés de l'avenue de Nontron !

TOUT A L'EGOÛT : si vous ne l'avez pas encore fait, RACCORDEZ-VOUS là où c'est possible.

En bénéficiant du service de l'assainissement collectif, vous vous engagez à respecter les règles d'usage suivantes :

Pour rappel, vous ne devez pas rejeter :

- Les eaux pluviales,
- Le contenu de vos fosses septiques et/ou les effluents issus de celui-ci,
- Les déchets solides tels que ordures ménagères, y compris après broyage, couches, lingettes, textiles, etc,
- Les graisses, les huiles usagées, le hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds,...
- Les produits et effluents issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves,...
- Les produits radioactifs.

De même, vous vous engagez à respecter les conditions d'utilisation des installations mises à votre disposition. Ainsi, vous ne devez pas y déverser, sauf si vous êtes desservis par un réseau unitaire et après accord de la collectivité.

Informations municipales

Salle des fêtes

Les tarifs :

Habitants de Miallet :

- 1 journée : 100€
- Week-end (avec la cuisine) : 150€

Habitants (hors commune) de Miallet :

- 1 journée : 150€
- Week-end (avec la cuisine) : 250€

Associations : 25€

Un chèque de caution de 200€ est demandé.



La bibliothèque municipale

Située sur la place de la Mairie est ouverte le mardi et le mercredi matin entre 9h30 et 11h30.

Vous y trouverez des livres pour les enfants, des BD, des documentaires, des romans, des encyclopédies... et la possibilité de faire une demande de prêt auprès de la Bibliothèque Départementale, si besoin.



Chambres d'hôtes

Se renseigner en mairie



Un grand merci à Nicole COLLAVET et à Francine REBEYROL pour leur présence bénévole à la bibliothèque.



La déchèterie de La Coquille est située sur la route de Miallet. Elle est gratuite pour les particuliers et payante pour les professionnels selon une grille tarifaire départementale.

HORAIRES D'OUVERTURE: Mardi, jeudi, vendredi et samedi: 8H30 à 12H et de 13H30 à 18H Téléphone: 05 53 52 43 76

Déchets acceptés:

Déchets verts, ferraille, gravats, bois, encombrants tout-venant non valorisables, cartons d'emballage, polystyrène, tubes néon et lampes, piles et batteries, déchets ménagers spéciaux, huiles de vidange, déchets d'équipement électriques et électroniques, huiles végétales, déchets d'activités de soins à risque infectieux; textiles



Sauriez vous deviner ce qui est ici photographié?

Non, ce ne sont pas les ors de Versailles ni de l'Élysée! Nous sommes bien à Miallet

LA NOUVELLE GENDARMERIE

GENDARMERIE

La gendarmerie de Thiviers intervient sur le territoire des communautés de communes Des Marches du Périgord limousin sauf Négrondes. Elle est regroupée en communauté de brigades avec la Gendarmerie de La Coquille. La Direction Départementale de la Gendarmerie nationale veut regrouper les effectifs et les casernements sur un seul site géographique, celui de Thiviers.

Le lieu choisi est situé en bordure de la route nationale 21, à la sortie nord de Thiviers.

Le coût de l'opération est estimé à 3,43 millions d'euros. L'Etat participera à hauteur de 1,34 millions d'euros, le département 130000 euros. En plus des loyers versés par la Gendarmerie, il est prévu de faire appel à un fonds de concours versé par chaque commune concernée à hauteur de 393000 euros, au prorata de la population. Pour Miallet, le montant s'élève à 19377,37 euros soit 6459,26 euros sur trois ans.

LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Pays de Jumilhac n'existe plus. C'est la conséquence de l'application de la loi NOTRE et du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne. Une nouvelle communauté de communes est née, celle des Marches du Périgord limousin. Elle regroupe la Communauté de communes du Pays Thibérien et notre ancienne communauté. Cela représente 22 communes :Cognac-sur-l'Isle, Eyzerac, Lempzours, Nantueil, Nanthiat, Négrondes, St Front d'Alemps, St Jean de Côte, St Martin de Fressengeas, St Pierre de Côte, St Romain et St Clément, Thiviers, Vaunac, Chalais, Firbeix, Jumilhac, La Coquille, Miallet ? St Jory de Chalais, St Paul la Roche, St Pierre de Frugie, St Priest les Fougères.

SOIT 14407 habitants sur 500 km²

Les compétences pour cette communauté de communes sont les suivantes :

Aménagement de l'espace, développement économique, voirie, aménagement numérique, environnement, logement et cadre de vie, social, enfance et jeunesse et culture.

Le nouveau Conseil communautaire est composé de 38 délégués, dont 1 pour Miallet.



L'ensemble des élus du bureau de la nouvelle communauté de communes

Vie des associations

L'AMICALE LAIQUE

Une année de plus ! L'année scolaire 2015-2016, s'est achevée avec les activités habituelles de l'Amicale.

Un loto très décevant. C'est un de nos moyens pour gagner quelques sous et permettre les projets pour les enfants de l'école, et il a été très peu fréquenté. Une salle pas vide mais très clairsemée... Bref, une autre solution va devoir être trouvée !

Au mois de juin, tous les enfants du RPI Miallet-Chalais-Saint Jory-Firbeix se sont retrouvés pour une journée de jeux grandeur nature à l'étang de Rouffiac. Un excellent souvenir et de belles lumières dans les yeux des enfants.

Le dernier rassemblement de l'ensemble des enfants du RPI a été la Fête du RPI fin juin. Une kermesse, un spectacle, des sandwiches et des frites : de quoi permettre une ambiance conviviale. Et toujours : la fierté dans les yeux des familles !

Pendant l'été 2 actions ont permis de récolter quelques euros supplémentaires : des crêpes vendues lors de la Fête de la Moisson et un Marché de Producteurs de Pays.



Pour Halloween, des enfants déguisés ; certains horribles, d'autres tout mignons ! La balade à la recherche de bonbons dans le bourg a été

fructueuse ! Merci à tous les habitants d'avoir joué le jeu !

Tout le monde a élevé le niveau pour le concours du plus horrible déguisement et de la plus belle citrouille ! Bravo ! L'amicale a ensuite proposé pizzas et quiches pour finir la journée ; pas de soupe cette année, les citrouilles étaient trop rares !

Le Marché de Noël a été moins fréquenté ; malgré des artisans et producteurs plus nombreux. Dommage ! Nous réfléchissons aux solutions pour l'améliorer... Comme d'habitude, le Café Européen a eu un franc succès ! C'est une idée qui nous est chère, la Chorale tient toujours parfaitement son rôle !

Retour de la Galette à domicile ! L'amicale a

lancé l'idée pour l'ensemble des familles du RPI ! Une épidémie de grippe est venue s'immiscer dans la réussite de la soirée... mais tout le monde avait l'air content de se retrouver !



Le groupe de Fils et Aiguilles (mené par Francine Vandart) fonctionne toujours le mardi après-midi : crochet, tricot sont au programme ! Les dames qui s'y retrouvent ont également créé des habits pour les poupées de la garderie, les enfants vous remercient ! Des écharpes ont été confectionnées avec de la laine de récupération pour le Marché de Noël.

Du côté de la Chorale un nouveau bureau est en place : Liliane Vaillant, présidente ; Elisabeth Mery, vice-présidente ; Mags Parry, secrétaire ; Brian Loveys, trésorier ; Sébastien Dimosi, président d'honneur. La section est totalement autonome (y compris financièrement). Elle organise le traditionnel « Chansons de Noël ». Au cours de l'année, elle chante aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre et également dans des communes voisines tout au long de l'année. Et n'oublions pas que la section est hyper active au Marché de Noël dans la gestion du Café Européen !

Encore merci aux parents qui participent à la réussite des animations et plus largement à tous ceux qui nous accompagnent pour donner un coup de main !

Cathy Desvergne